

Salarié.e.s du secteur associatif Vous trouvez du sens dans votre travail, mais...

Marre des heures supp' non payées ?

Marre que vos droits ne soient pas respectés ?

Besoin d'un soutien, d'un conseil ?



Union
syndicale
Solidaires

Le syndicat ASSO a pour objectif de promouvoir et défendre les droits professionnels des travailleurs.ses du secteur associatif, quel que soit leur statut.

Réunions ASSO 44 :

- chaque 3ème semaine du mois (mardi ou mercredi), à 18h30
- au local de Solidaires 44, 9 rue Jeanne d'Arc à Nantes (Talensac)

asso44@syndicat-asso.fr

Quand « « défendre des droits et des valeurs » rime avec déroger au droit du travail

Le secteur associatif emploie 1,8 millions de personnes dans différents domaines : santé, social, culture, éducation populaire, environnement, sport, etc.

Les employeurs.euses bénévoles n'assument pas toujours leurs responsabilités et confondent souvent leur engagement avec celui du personnel... Cela aboutit à des dérives dans l'application du droit du travail, en complète contradiction avec les valeurs portées par l'association.

Le droit du travail s'applique aux employeurs associatifs comme aux autres !

Le syndicat ASSO est rattaché à l'Union syndicale Solidaires.

Le syndicat ASSO c'est :

- un échange d'expériences et un partage d'informations sur nos droits et nos problématiques rencontrées**
- des ressources nécessaires à la défense de nos droits (fiches juridiques et consultations d'avocats)**
 - des actions de soutien, d'accompagnement individuel ou collectif dans les difficultés rencontrées face à l'employeur**
- des formations proposées par Solidaires et ASSO,**

Calendrier des rencontres de Juin 2019

- Permanence Juridique : Mardi 11 , 18h30 à Pol'n, 11 rue des Olivettes à Nantes**
- Réunion mensuelle : mardi 18, 18h30 au local Solidaires, 9 rue Jeanne D'Arc à Nantes**